

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 06 Février 2019 à 18h30

Présents : Michel GABAIL, Michel MAUPEU, Jean Claude ROUDET, Christian BRUZAUD, Claude TRESCAZES, André CASTAGNE, Patrick LABIT, Denis FERNANDES, Franck MINCHELLA, Nicolas LECONTE, Yvan BRUN

Procuration : Laurent SOLOME (pouvoir à Claude TRESCAZES)

Absents : Jean-François RAYNAL, Cédric ABELARD, Noël HAURINE, Françoise COMBRE, Pascal CAUSSIEU

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 12

Secrétaire de séance : Michel MAUPEU

L'autorisation est donnée à Monsieur le Maire afin de rajouter les délibérations suivantes :

- Transfert de la SPL AREC Occitanie vers la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves
- Subvention d'un voyage scolaire en Angleterre pour le Collège de Luz-Saint-Sauveur
- Captage Source Arribama
- Eclairage de Madame Martine LAFOI

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 Décembre 2018

Unanimité

2. Délibération autorisant l'engagement de crédits en Investissement avant vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de délibérer afin de pouvoir engager des dépenses d'investissement en 2019, dans l'attente du vote des budgets.

De plus, il propose d'engager des crédits sur les comptes suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Cpte 165 Dépôts et cautions 3 000,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'engagement en 2019, de ces dépenses d'investissement pour le budget principal.
- Michel GABAIL explique que ce vote a lieu tous les ans et qu'il ne change rien au budget.

Aucune remarque particulière

Pour : 11 (10 présents + 1 procuration) - Contre : 0 - Abstention : 0

3. SDE : Alimentation électrique de Monsieur Jérôme JAUZE

Le montant financier s'élève à 18 000 €, la participation du SDE est de 7 326 €, la participation Commune est de 2 965 €, le reste à charge pour Monsieur JAUZE s'élève à 7 709 €.

Jean-Claude ROUDET trouve le raccordement pour l'électricité cher malgré le changement de solution.

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Dossier FAR 2019 (goudronnage route Troumouse, mise en sécurité Hôtel des Voyageurs)

Monsieur le Maire indique que 2 dossiers FAR ont été déposés pour 2019 (la date limite étant le 31 janvier) ; il convient de les régulariser par une délibération.

- Goudronnage de la route entre Héas et Le Maillet (demande d'aide de 20 000 € pour un montant de travaux estimé à 132 250 € HT, 20 000 € est le montant maximum que nous pouvons avoir sur chaque dossier).
- Mise en sécurité de l'Hôtel des Voyageurs (demande d'aide de 9 510 € pour un montant estimé à 19 020,00 € HT).

Michel Gabail indique que ces devis ont été réalisés uniquement dans le but de constituer ces dossiers de subventions. D'autres devis seront sollicités avant travaux et soumis au choix du conseil municipal

- Concernant le dossier Troumouse :

André CASTAGNE souligne le fait qu'il est trop tôt pour réaliser le goudronnage, les travaux n'étant pas encore terminés

Yvan BRUN s'interroge sur le fait de goudronner la route de Troumouse alors que celle-ci va être fermée à la circulation pour y mettre des navettes. Il rappelle une nouvelle fois que selon lui il n'y avait aucune obligation à régler cet accès. Il estime que les différents services de l'Etat avaient confirmé ce fait lors d'une réunion du conseil. Il déplore que de l'argent public soit dépensé une nouvelle fois sur ce point sans parler du déficit de fonctionnement futur généré par la mise en place de navettes ou tout autre moyen d'accès à Troumouse. Il estime que la perspective d'un petit train routier touristique est le nouveau « délire à la mode ».

M le Maire et Jean Claude Roudet lui répondent que c'est son interprétation à la fois des droits et devoirs de chacun et des paroles des services. Par ailleurs concernant le mode de transport futur entre le Maillet et Troumouse, aucune décision n'est à ce jour arrêtée et il semble apparaître que la solution petit train routier touristique soit économiquement plus avantageuse que tout autre moyen de transport.

Un échange a lieu sur ce point, les positions de chacun restant figées.

- Concernant le dossier de l'Hôtel des Voyageurs :

Yvan Brun se demande pourquoi sécuriser l'hôtel des voyageurs avant de le revendre ? En effet il rappelle qu'il a toujours été dit qu'un privé était intéressé pour racheter la partie « neuve » de l'établissement une fois que la mairie aurait acquis l'ensemble.

Michel GABAIL explique que l'acte définitif n'est pas encore signé qu'il s'agit de la partie brûlée, qu'il faut la nettoyer, l'étayer et la sécuriser. Sur le devis établi par l'entreprise LBTP pour constituer ce dossier de subvention, seuls 320 € concernent cette partie dite « neuve » afin d'éviter que la fissure apparue sur le pignon ne s'agrandisse

C'est le Conseil Municipal qui décidera si on vend l'hôtel et du projet global à y mener

Vote : Pour : 10 - Contre : 1 (Yvan BRUN) - Abstention : 1 (Laurent SOLOME)

5. Point sur le projet d'ascenseur 4 saisons Gavarnie-Pic des Tentes

2 points sont à voir :

- validation des devis pour les volets « analyse des risques naturels – 9 240 € HT (GEOLITHE) » et « influence du projet sur l'environnement 18 387,50 € HT (AMIDEV) » du dossier UTN (cf pièces jointes au présent document)
- Principe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage financière et juridique sur le projet
Afin de lancer le montage juridique et financier de l'opération il est nécessaire de faire appel à une maîtrise d'ouvrage juridique et financière. Des devis sont en cours d'élaboration (Bertrand De Gerando, Agate...)

Yvan BRUN pense que la partie Espézières-Pic des Tentes est prioritaire, à voir ensuite pour l'autre partie. Les voitures coûtent moins chères à la collectivité que les remontées ascenseurs. Il remet également en cause les remontées mécaniques depuis le village. Pour lui nous n'avons pas besoin d'UTN. Il indique qu'il a toujours soutenu la réalisation du tronçon Espézières – Pic Des Tentes mais qu'il est contre un ascenseur depuis le bas du village, projet trop gigantesque pour le village.

Michel GABAIL explique qu'il ne s'agit pas d'une remontée de station de ski mais d'une remontée 4 saisons. Il faudra assurer la descente en VTT sur les pistes existantes car les cabines permettront de monter aussi des VTT.

Michel MAUPEU indique que le conseil municipal s'est déjà prononcé sur la nécessité d'un projet en un seul tronçon de travaux et qu'il faut respecter ce choix démocratique sans essayer de revenir en arrière à chaque occasion, sinon cela n'avancera pas : on doit rester sur la position du Conseil Municipal qui a délibéré.

Franck MINCHELLA se pose la question des activités liées à ce projet. Il se demande si nous allons réussir à gérer les VTT. Le projet devra prévoir le produit et les activités qui iront avec.

Claude TRESCAZES et Denis FERNANDES font part qu'il faut avancer et ne comprennent pas la position d'Yvan Brun sur le tronçonnage du projet.

Concernant l'AMO juridique et financier, Yvan Brun se demande pourquoi cela n'avance pas plus vite, pourquoi par exemple FNE n'a pas encore été rencontré. Avant de prendre toute décision l'aspect économique du projet doit être analysé.

Michel Gabail indique que la société Agate, dans le cadre de sa mission d'accompagnement de constitution du dossier UTN est disposée à venir faire une réunion pour expliquer les inconvénients et les avantages de ce projet (exposé administratif, juridique et financier).

Il indique par ailleurs que les réponses à toutes les questions posées par Yvan Brun sont l'objectif même du dépôt d'un dossier UTN.

Il estime enfin qu'il est possible de stopper tous les projets sur Gavarnie-Gèdre : c'est la solution de facilité, mais il affirme qu'en ce cas les villages, le domaine skiable... vont continuer à très vite décliner et que les conséquences pour le futur seraient catastrophiques.

Vote :

AMO : Pour : 11 - Contre : 1 (Yvan BRUN) - Abstention : 0

GEOLITHE : Pour : 11 - Contre : 1 (Yvan BRUN) - Abstention : 0

Principe pour AMIDEV : Pour : 11 - Contre : 1 (Yvan BRUN) - Abstention : 0. D'autres devis doivent être recherchés pour voir si cette partie peut coûter moins chère.

6. Gérance du Maillet : Choix du gérant saison 2019

Suite à l'appel à candidatures pour la gérance du Maillet pour la saison estivale 2019, il est donné lecture de l'unique demande parvenue en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de confier la gérance de cet établissement à la SAS STEM International sise à TOULOUSE - 31500, 6 rue Maurice Hurel, représentée par son Président Monsieur Vincent TASSART.

- FIXE le montant du loyer à 12.000,00 € correspondant à une ouverture du 1er Mai jusqu'au 2ème Dimanche de Octobre 2019.

Yvan BRUN indique que Doriane KUROWSKI n'était pas au courant de l'appel à candidatures. Il déplore que seul un affichage en mairie ait lieu n'ouvrant pas la voie à d'autres candidatures.

Il trouve anormal que l'an dernier on ait mis dehors une gérante pour laquelle il y avait de bons retours et qu'aujourd'hui on garde un gérant pour lesquels il y a de mauvais retours. Il estime par ailleurs que cet appel à candidature de 2018 était faussé car STEM était au courant puisque des discussions avaient eu lieu en amont avec des élus. Il estime que ceci est malhonnête. D'autant plus que le souhait affiché de fidéliser une équipe entre le Maillet et la station au niveau cuisine ne se réalise pas.

Christian Bruzard lui demande de faire très attention à ce qu'il dit et que la provocation a ses limites.

Yvan Brun lui demande de ne pas le menacer et estime qu'il a le droit de dire ce qu'il pense. Christian Bruzard lui répond qu'il ne s'agit en rien de menace mais que traiter des gens de malhonnête est grave.

Christian BRUZARD fait part que les retours négatifs qu'il a pu également avoir concernent essentiellement les dortoirs qui sont en mauvais état (ce qui n'est pas la faute de STEM mais celle de la collectivité) et que les pique-niques sont assez légers.

Claude TRESCAZES indique également que la diversité des repas n'est pas au rendez-vous et que STEM a la difficulté à garder le personnel. Pour lui, la première année n'a pas été concluante.

Michel GABAIL explique que STEM a effectivement fait le constat que ce n'était pas parfait mais a aussi déploré d'apprendre avoir été retenu que très peu de temps avant l'ouverture programmée.

Il rappelle aussi que l'affichage d'appel à la candidature a été fait dans les règles.

Il souligne qu'effectivement l'ambition de STEM est de garder, été comme hiver, le même personnel en cuisine mais que c'est très compliqué.

Vote : Pour : 11 - Contre : 1 (Yvan BRUN) - Abstention : 0

7. Demande de diminution du temps de travail de Marie Pierre FERNANDEZ

Mme Fernandez (femme de ménage à Gèdre) sollicite une diminution de son temps de travail. Elle effectuait 17h hebdomadaire, elle souhaite 13 h hebdomadaire.

Franck MINCHELLA pense qu'il faudrait prendre deux personnes à 8h chacune. Les toilettes publiques doivent être nettoyées tous les 2 jours. Car en ce moment, ils ne le sont pas assez, ce n'est pas bon pour notre image. Il faudrait un passage au minimum 2 fois dans la journée.

Claude TRESCAZES propose de demander une convention avec le Bob Luge si on n'est pas assez. Considérant que nous avons retiré le ramassage des poubelles aux employés communaux, il soumet de leur redonner la tâche.

Pour Jean-Claude ROUDET, peu lui importe l'heure de passage, il faut que cela soit fait.

Yvan BRUN propose également cette tâche aux employés communaux.

André CASTAGNE nous fait part que la dame qui habite au presbytère n'est pas contre faire le ménage dans l'église.

Patrick LABIT pense qu'il va manquer du temps et qu'il y aura des problèmes pour le nettoyage.

Vote : Pour : 10 - Contre : 2 (Yvan BRUN et Patrick LABIT) - Abstention : 0

8. Régularisation accès au quartier de Ber

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de régulariser l'assiette de la voirie « Accès Ber », desservant Monsieur et Madame Brousse, Madame Labit Liliane et Madame Nogaro Raymonde.

Aucune remarque particulière

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

9. Prescription du SPR

Lors du dernier conseil municipal il avait été décidé de prescrire le SPR sur Gavarnie. Cette délibération n'a pas pu être prise car un souci existait sur la constitution des collèges du Groupe local.

4 membres de droit	<ul style="list-style-type: none"> - Le Maire et maires délégués de la commune qui préside - Le Préfet ou son représentant (DDT) - Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant - L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) 	
Collège n°1 (élus)	<u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Claude Trescazes - Michel Maupeu 	<u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Patrick Labit - Nicolas Leconte
Collège n°2 (associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine)	<u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Lise Laporte (Montagne Culture Avenir) - Viviane Raillé (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement – CAUE) 	<u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Marie-Emilie Navel
Collège n°3 (personnes qualifiées)	<u>Titulaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - David Penin (Parc National des Pyrénées) - Le représentant de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) 	<u>Suppléants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Julie Pitchelu

Aucune remarque particulière

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

10. Délibération fonds de concours station

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans l'attente du vote des Budgets 2019, il est nécessaire d'équilibrer le budget annexe station de ski afin d'assurer son bon fonctionnement.

A cet effet, il demande au Conseil municipal l'accord d'effectuer une subvention d'équilibre du Budget principal vers le budget annexe station de ski pour un montant estimé de 400 000 €

Aucune remarque particulière

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Yvan BRUN)

11. Divers

a. Demande occupation domaine public de M Nicolas PETEILH

Yvan BRUN propose aux bénéficiaires de payer l'occupation du domaine public au mètre carré sur l'ensemble de la Commune.

Michel GABAIL et Christian BRUZAUD proposent que cela soit à titre gratuit momentanément. Dans l'attente d'une régularisation ultérieure.

Vote pour une mise à disposition gratuite : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

Il sera noté dans la décision que celle-ci est temporaire le temps qu'une réglementation de l'occupation du domaine public soit prise et homogène sur l'ensemble du territoire communal

b. Demande d'installation d'un store permanent sur bâtiment de la Bergère par M Franck MINCHELLA

Michel GABAIL dit que si la copropriété est d'accord, il n'a pas de problèmes.

Yvan BRUN est d'accord mais il faudra régulariser en attendant la prochaine réglementation.

Cette régularisation serait à réaliser sur l'ensemble de la Commune.

Vote : Pour : 12 (sous réserve de l'accord de la copropriété) - Contre : 0 - Abstention : 0

Il sera également noté dans la décision que celle-ci est temporaire le temps qu'une réglementation de l'occupation du domaine public soit prise et homogène sur l'ensemble du territoire communal

c. Cession de sept actions de la SPL AREC Occitanie

Le Conseil municipal décide :

- **d'engager** le retrait de la Commune de Gavarnie-Gèdre de la SPL AREC Occitanie dont elle détient sept actions ;
- **de céder** ces sept actions au prix unitaire de **15,50** euros par action, soit 108,50 euros à la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves ;

Aucune remarque particulière

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

d. Subvention Collège de Luz

Monsieur le Maire indique que le collège des 3 vallées sollicite la Commune pour une subvention permettant d'organiser un voyage en Angleterre pour 4 collégiens domiciliés à Gavarnie-Gèdre.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 400 € soit 100 € par enfant.

Aucune remarque particulière

Vote Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

e. Opportunité de création d'un poste de Directeur Technique des services et activités de loisirs Gavarnie-Gèdre

Il est décidé d'envoyer à tous les membres du Conseil Municipal un exemple de fiche de poste et de missions pour qu'ils aient le temps de l'étudier.

Yvan Brun, tout en ne remettant pas en cause l'intérêt d'un tel poste se demande s'il est nécessaire à temps plein sur une petite commune comme Gavarnie-Gèdre ou si une mutualisation ne peut pas être recherchée avec d'autres communes du Pays Toy.

Michel Gabail indique que Barèges et Luz ont déjà DGS et DST. Il estime par ailleurs que la commune peut paraître petite mais que du fait de son étendue, de son budget, du nombre d'employés techniques et saisonniers, du nombre d'infrastructures elle n'a au final rien d'une petite commune.

La décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

f. Eclairage Martine Lafoi - Quartier Couret

Il s'agit de mettre en place des lampadaires à alimentation solaire.

Yvan BRUN explique que Le SDE a dit auparavant que cela ne marchait pas en montagne et que par miracle aujourd'hui oui... Cela reviendrait 2 ou 3 fois moins cher que de cacher des câbles. C'est une bonne idée mais il faudrait aussi en installer ailleurs.

Michel GABAIL fait part au Conseil Municipal d'une proposition du SDE qui est de changer les lampadaires en LED et de baisser la luminosité, cela nous permettrait de moins consommer. Ce projet serait financé à 80 %, nous attendons le retour du SDE pour pouvoir prendre une décision.

Claude TRESCAZES est pour le solaire.

Le coût de cette réalisation s'élève à 4 000 € (part incombant au SDE et à la Commune : 2 000 €).

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

g. Demande temps partiel 80 % - Damien LABIT

Monsieur LABIT sollicite un temps partiel 80 %, à compter du 1er Mai et ce pour une année.

Aucune remarque particulière

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

h. Captage Source Arribama

Monsieur le Maire rappelle les démarches en cours pour le captage de la source d'Arribama et la demande de subventions associée à cette opération. Il indique que l'un des critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est la réalisation d'une étude PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux).

Monsieur Le Maire précise qu'il faut prendre une délibération pour mettre en conformité la source d'Arribama, pour cela il faut faire une étude PGSSE et également se rapprocher de notre maître d'ouvrage PRIMA CETRA.

Le Conseil Municipal s'engage à mettre en concurrence dans un délai maximum d'un an, une étude PGSSE (*état des lieux + étude des dangers + plan de gestion + processus d'amélioration continue*).

Aucune remarque particulière

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

i. Salle d'escalade

Un devis de 500 € a été réalisé pour les vérifications.

Monsieur le Maire précise qu'aucun contrôle de la salle n'a été fait à ce jour et qu'il est nécessaire de faire les vérifications par une société. Monsieur Sébastien MIGUEZ de O2 ROCHE propose un devis sur l'année, 30 jours de travail à 180 € la journée soit un total de 5 400€ pour changer les voies et nettoyer les prises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voies, à l'unanimité, décide de faire ce travail et de mettre sur le budget 2019 la somme correspondante (le travail ainsi que le matériel).

Franck MINCHELLA dit qu'il faudrait aussi nettoyer les prises. Il n'y a pas de cahier de suivi lors du changement des cordes.

Yvan BRUN demande à ce que soit fait un courrier aux utilisateurs professionnels de Gavarnie-Gèdre (Guide de montagne locaux) afin, en tant qu'utilisateurs principaux, d'aider à l'entretien de la salle et des voies bénévolement (2/3 jours par an).

A rajouter sur le budget 2019.

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

j. Le Gavarnie Trail

Cette année, le Trail aura lieu une seule journée (dimanche 9 juin) et se déroulera sur le haut du village de Gavarnie. La route sera donc fermée pour toutes les personnes y compris pour les habitants de Gavarnie de 04h à 18h.

Il y aura volontairement moins de participants que l'année précédente (3 courses - 1300 participants - + enfants et randonnée)

k. Classe de CM1 et de CM2 à Gèdre

Michel Gabail indique qu'il est proposé par le DASEN qu'il n'y ait plus qu'une seule classe à la rentrée, il y aura une classe unique. Le DASEN justifie ce choix par le fait que à la rentrée de septembre 2019 il n'y aura pas de CM scolarisés.

Michel Gabail indique toutefois que l'effectif reste constant et que cette classe unique serait donc de 22. Ingérable vu les différences d'âges.

Le conseil municipal et parents d'élèves présents indiquent que tout sera fait pour aller contre cette décision totalement illogique en zone de montagne isolée. Des actions vont être organisées.

l. Abris-bus

Les administrés présents à la séance souhaiteraient des abris pour que leurs enfants soient protégés par les intempéries en attente du ramassage scolaire.

Michel Gabail indique que des devis vont être réalisés et si possible ces abris seront mis au budget 2019 si le conseil en est d'accord.

La séance est levée à 22h30.